

**Loi approuvant les rapports individuels
d'activité pour l'année 2017 des Fondations
immobilières de droit public (FIDP) :**
Fondation HBM Camille Martin,
Fondation HBM Jean Dutoit,
Fondation HBM Emma Kammacher,
Fondation HBM Emile Dupont,
Fondation René et Kate Block (12344)

du 22 juin 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du
4 octobre 2013;

vu l'article 14A, alinéa 3, de la loi générale sur le logement et la protection
des locataires, du 4 décembre 1977;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
10 décembre 2014;

vu les rapports d'activité des Fondation HBM Camille Martin, Jean Dutoit,
Emma Kammacher, Emile Dupont et René et Kate Block pour l'année 2017;

vu la décision du conseil de fondation des :

14 mars 2018 pour la Fondation HBM Camille Martin;

14 mars 2018 pour la Fondation HBM Jean Dutoit;

13 mars 2018 pour la Fondation HBM Emma Kammacher;

8 mars 2018 pour la Fondation HBM Emile Dupont;

13 mars 2018 pour la Fondation René et Kate Block,

décète ce qui suit :

Article unique Rapports d'activité

Les rapports individuels d'activité pour l'année 2017 des Fondations
immobilières de droit public (FIDP) suivantes :

– Fondation HBM Camille Martin;

– Fondation HBM Jean Dutoit;

- Fondation HBM Emma Kammacher;
 - Fondation HBM Emile Dupont;
 - Fondation René et Kate Block,
- sont approuvés.